

LE MOT DU MAIRE

En matière de gestion communale, les mois de février et mars sont traditionnellement consacrés aux budgets : comptes administratifs, comptes de gestion et budgets primitifs.

Les comptes administratifs et les comptes de gestion ont été approuvés le 25 février 2021. Les budgets primitifs quant à eux seront votés fin mars ou début avril 2021. Ce sont des moments importants car nos décisions conditionnent la bonne santé financière de la commune. Dans les pages suivantes, vous découvrirez à travers les excédents réalisés, les efforts effectués par le conseil municipal pour réduire la dette.

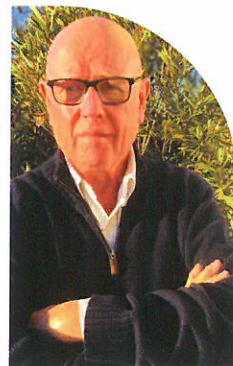
En complément de la page Facebook et du site internet de la commune, ce troisième bulletin municipal fait un petit tour d'horizon des événements et/ou des informations qu'il nous a paru utile de vous communiquer. Certaines rubriques reviendront régulièrement (mot du Maire, mot de l'Élu, Actualités, Travaux), d'autres seront subordonnées à l'actualité du moment.

Vous découvrirez également dans ce bulletin un projet suscité par la difficile période que nous traversons depuis de longs mois. Nous vous invitons à donner votre avis sur cet appel à la réserve citoyenne en nous retournant le questionnaire.

Enfin, les relations entre Lablachère et la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie se sont beaucoup améliorées avec l'élection au sein de cette instance d'un conseiller délégué issu de la majorité municipale. Nous allons ensemble nous consacrer à travailler au mieux des intérêts communautaires. Je remercie tous les acteurs qui ont permis la réalisation de cet accord.

Aujourd'hui, rien n'est encore facile. Les activités associatives sont toujours paralysées. Certains commerces et activités qui participent tant au maintien du lien social nous manquent. Encore un peu de patience. En attendant, le respect des gestes barrières reste essentiel à notre protection contre le virus de la covid-19 et ses variants car il nous permettra d'atteindre plus rapidement des jours meilleurs.

Faites bien attention à vous



Jean-Pierre LAPORTE
Maire de Lablachère

ETAT CIVIL POUR LABLACHERE - ANNEE 2020



Nombre de naissance : 1 commune et 15 hors commune = 16

Nombre de Mariage : 2

Nombre de décès : 16 sur la commune et 26 transcriptions de décès

Qu'est-ce que c'est ?

Le compte administratif d'une collectivité est un document élaboré et présenté par le Maire au conseil municipal pour approbation. Celui-ci reprend toutes les recettes et dépenses sur chaque section (fonctionnement et investissement) de l'année écoulée et certifie de la bonne application du budget primitif.

Ce document est présenté et voté une fois par an par le conseil municipal.

Le compte de gestion est quant à lui élaboré par la DGFiP (Direction générale des finances publiques) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis pour approbation au conseil municipal qui peut constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire.

Dépenses de fonctionnement de la commune	Recettes de fonctionnement de la commune
Charges à caractère général	Ventes des services
Charges de personnel	Impôts et taxes
Autres charges de gestion courante	Dotations, subventions
Charges financières	Autres produits de gestion courante
Dépenses d'ordre	Atténuations de charges
	Produits exceptionnels
	Recettes d'ordre
	Excédent de fonctionnement reporté
Total	Total
Excédent	491 948.03

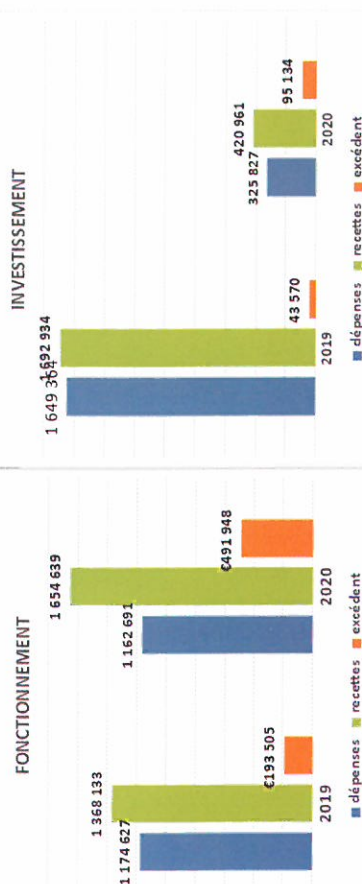
Dépenses de l'investissement de la commune	Recettes de l'investissement de la commune
Rembt. du capital des emprunts	Dotations, fonds divers, FCTVA, TA
Opérations d'équipement	Subventions
Opérations d'ordre	Recettes d'ordre
	Excédent d'investissement reporté
Total	Total
Excédent	95 134.61

Dépenses fonctionnement eau et assainissement	Recettes fonctionnement eau et assainissement
Charges à caractère général	Ventes de produits
Charges financières	Subventions d'exploitation
Charges exceptionnelles	Opérations d'ordre
Opérations d'ordre entre section	Excédent de fonct. reporté
Total	Total
Excédent	806 343.22

Dépenses d'investissement eau et assainissement	Recettes d'investissement eau et assainissement
Rembt du capital des emprunts	Dotations, fonds divers
Opérations eau et assainissement	Subventions d'investissement
Dépenses d'ordre	Opérations d'ordre entre section
Total	Excédent d'investissement reporté
Excédent	435 905.37

Les opérations d'équipement du compte administratif de la commune et les opérations d'eau et assainissement de l'année 2020 caractérisent la fin des investissements engagés précédemment. Ces réalisations ont été poursuivies et menées à terme par le nouveau conseil municipal, dans le respect des engagements de la mandature précédente.

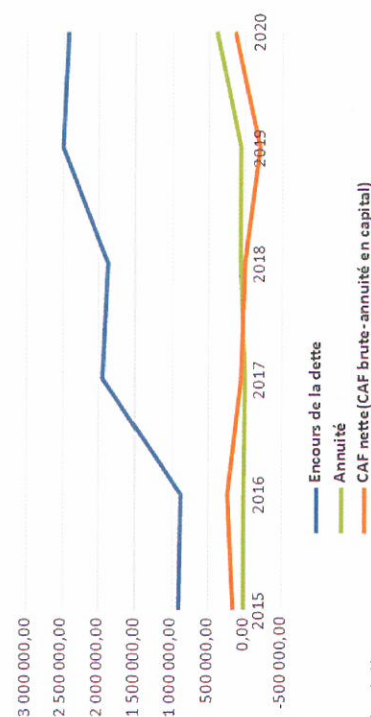
COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE EXERCICES 2019 ET 2020



COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT EXERCICES 2019 ET 2020



Encours de la dette Communale



Encours de la dette

- 2017 la réhabilitation de l'école publique a nécessité un emprunt de 1 000 000€ au taux de 1.63 et un emprunt à court terme de 330 000€
 - 2019 emprunt à court terme de 695 000€, pour l'aménagement de la route de Planzollès
 - 2020 remboursement du premier emprunt à court terme de 330 000€
- Le désendettement de la commune est une volonté du nouveau conseil municipal. Il se poursuivra encore sur l'année 2021 afin de retrouver une capacité d'autofinancement pour nos futurs investissements.

Martine CARRIER

LES TRAVAUX : CHANGEMENT DES CANALISATIONS D'EAU



Après avoir changé les canalisations du Chemin de Soubise, les agents de la régie de l'eau œuvrent dans des conditions parfois difficiles au changement de canalisations en fonte datant de 1936, Chemin de la Rode.

Ces canalisations très usées n'altèrent en rien le goût et la qualité de l'eau.

Les contrôles sanitaires sont tout à fait satisfaisants et consultables sur le site de la mairie.

Dominique POUGET-TIRION

UNE RESERVE CITOYENNE A LABLACHERE, FAVORISER L'ENTRAIDE EN PERIODE DE CRISE ET AU-DELA



Au sein du Conseil municipal de Lablachère, une réflexion engagée depuis le mois de novembre 2020, concerne la mise en place d'une Réserve citoyenne.

Qu'est-ce que c'est ?

C'est un ensemble de citoyens (société civile) qui selon leurs compétences, temps, talents se rendent disponibles pour aider, accompagner, rendre service à d'autres citoyens.

Le terme de « réserve citoyenne » est très utilisé :

- Réserve citoyenne de l'éducation nationale (existe depuis 2015)
- Réserve citoyenne de défense et sécurité
- Réserve citoyenne dans la gendarmerie
- Elle prend la forme de « réserve sanitaire » lorsque nous parlons des soignants.

Qui est concerné ?

- Bénéficiaires / usagers – tous, habitants.es de Lablachère
- Bénévoles / réservistes – société civile. En fonction des objectifs recherchés, on peut orienter la recherche de bénévoles et orienter la réserve.

Dans le contexte, il nous semble opportun de créer une réserve citoyenne permettant au niveau local de recenser les personnes compétentes et notamment sur le plan :

- Juridique, pour aider les commerçants, artisans, petites entreprises et administrés dans les demandes d'aides et suivi de dossiers divers,
- Informatique, avec des citoyens maîtrisant l'outil pour apporter un soutien technique aux personnes face à du matériel numérique toujours plus performant,
- Scolaire, avec des volontaires qui pourraient venir en aide aux enfants en difficulté

Dans ce bulletin municipal, vous trouverez un questionnaire. Nous comptons sur vous pour nous le retourner car votre avis est important pour le bien des administrés (dépôt en mairie, boîte aux lettres ou guichet).

Corinne LARCHER

LE MOT DE L'ELU : LE POINT SUR L'ÉCOLE



M'occupant du scolaire à la Mairie, je remercie d'abord Chantal THERAUBE pour son implication et l'aide qu'elle m'a apportée.

La rentrée a été perturbée par la COVID-19 et nous avons appliqué les mesures sanitaires tant à l'école qu'à la cantine.

L'école a vu une augmentation importante d'élèves cette rentrée : 175 élèves cette année et les effectifs de la cantine se montent à 95 élèves en moyenne. Nous avons pu ouvrir une classe supplémentaire : l'inspecteur de l'Académie a nommé rapidement un enseignant pour le 1er jour de la rentrée. Nous venons d'apprendre que ce poste sera renouvelé pour la rentrée prochaine.

Nous avons plusieurs projets pour l'école. Tout d'abord refaire le revêtement gravier de la cour. Nous consultons régulièrement les enseignants et les parents d'élèves avec qui nous avons décidé de végétaliser le revêtement de façon à ce que l'eau pénètre le sol. Nous planterons aussi quelques arbres et nous allons créer un jardin pédagogique pour les maternelles.

Nous mettons également en place un compostage pour les déchets de la cantine et remercions M. FORTIN Frédérique de Terre et Humanisme, maître composteur, qui va former le personnel.

Nous revoyons également les normes de sécurités (intrusion de personnes étrangères à l'école) et serons certainement obligés de créer une vidéo surveillance au niveau de l'entrée et le parc informatique de l'école sera renouvelé.

Nous aurons également un dépistage salivaire COVID pour les élèves mis en place par l'Académie. Le rectorat vient de nous prévenir que tous les enfants (dont les parents acceptent) seront testés par salive à l'école primaire

Cette rentrée se passe bien grâce au directeur et à l'ensemble du personnel enseignant et communal.

N'oubliez pas d'inscrire vos enfants en âge de scolarité pour la rentrée prochaine : c'est le moment.

Si besoin de renseignements, vous pouvez contacter en Mairie l'adjoint Roger Halégouët, responsable de la scolarité.

Roger HALEGOUET

ACTUALITES : LE FRELON ASIATIQUE



Le printemps approche et avec lui, le réveil des frelons asiatiques : entre le 1er février et le 15 avril, les reines sortent d'hibernation. Chaque reine va former un nid primaire de la taille d'un œuf souvent à des endroits peu élevés : c'est donc le moment de faire "le tour du propriétaire" et de détruire ces nids avec la reine à l'intérieur (si vous ne la tuez pas, elle ira refaire un nid ailleurs). Plus tard, dans la saison chaque nid va monter en hauteur et prendre des dimensions impressionnantes (nid secondaire). Là, il faudra le déclarer à Mr BINON (0608922667) ou sur le site "lefrelon.com" qui procédera avec son association à son élimination (opération très dangereuse). La prise en charge financière sera assurée par la communauté de commune Beaume-Drobie. Vous trouverez plus de détails sur le site internet de la commune :

www.lablachere.fr

Yannick MARCHAL



Nid primaire de frelon asiatique

ACTUALITES : REFONTE DU SITE INTERNET.



Le nouveau site de la mairie a été mis en ligne début février 2021, et est mis à jour régulièrement.

Nous vous invitons à le consulter à l'adresse suivante : www.lablachere.fr

Vous y trouverez tous les renseignements nécessaires à votre vie quotidienne ou administrative.

Vous pouvez vous inscrire directement sur le site à alerteinfomairie.

Attention cette adresse ne sert à la mairie que pour diffuser des informations urgentes.

Surtout, n'envoyez pas de message à cette adresse mais écrivez toujours à lablachere.mairie@wanadoo.fr

Nicole DJIANN

CONTACT

lablachere.mairie@wanadoo.fr

04 75 36 65 72

QUESTIONNAIRE SUR LA RESERVE CITOYENNE *Pour les Habitants.es de Lablachère*

La crise sanitaire que nous traversons et la crise économique et sociale à venir nous invite à nous questionner plus largement sur l'entraide, la solidarité au sein de notre commune.

Sur une proposition du conseil municipal de Lablachère, la possibilité de créer une réserve citoyenne est à l'étude. Ce questionnaire est donc pour nous, élus.es du conseil et porteurs du projet un premier temps de concertation avec les habitants, un moyen également de recueillir vos besoins, vos idées afin d'alimenter notre réflexion.

Une réserve citoyenne, qu'est-ce que c'est ?

C'est une liste de personnes, qui mettent bénévolement à la disposition des autres, du temps, des compétences, de l'énergie pour venir en aide et rendre service.

Face à cette idée, vous êtes plutôt :

- Enthousiaste
- Vous trouvez l'idée intéressante mais...
- Vous trouvez que l'idée n'a pas d'intérêt
- Autre :

De votre point de vue, vous pourriez :

- Être « réserviste » et apporter votre aide
- Être « bénéficiaire » de l'aide apportée
- Autre :

Dans un cas comme dans l'autre, quels sont les domaines d'entraide et de solidarité qui vous semblent être pertinents :

- L'accompagnement à la scolarité (soutien scolaire, aide aux devoirs)
- Le transport à la demande
- La livraison à domicile
- Le nettoyage citoyen (entretien des chemins de randonnée, des berges de ruisseaux, ...)
- Accompagnement et soutien dans le suivi des démarches administratives
- Autre :

Attention, dans nos propositions nous sommes particulièrement attentifs à ne pas entrer en concurrence avec des services existants et/ ou pouvant constituer une prestation payante par ailleurs.

Remarques générales sur la proposition : (vous pouvez prolonger votre réflexion au dos de cette feuille si besoin)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

L'idée vous intéresse et vous souhaitez en savoir plus, merci de nous indiquer vos coordonnées :

Nom, prénom :

Adresse de courriel :

N° de tel :

MERCI !! Le projet sera encore plus beau si, dès le départ, vous en êtes les moteurs !

